

Les 12 engagements de la Régie des eaux de Grenoble avec les usagers du service public :

- contrôler en permanence la qualité de l'eau
- faciliter les moyens de paiements
- répondre à vos courriers sous 15 jours
- vous accueillir de 8h à 17h non stop
- répondre rapidement à vos appels
- traiter immédiatement vos demandes d'abonnement
- s'adapter à votre rythme pour le relevé de compteur
- vous prévenir en cas de consommation anormale
- réaliser un branchement neuf sous 4 à 5 semaines
- vous avertir 48h avant une coupure d'eau
- vous renseigner en cas de coupure non programmées
- intervenir en cas d'urgence en moins d'une heure, 24h / 24 et 7j / 7

